

Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2015

SOMMAIRE

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS	4
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5
Composition du SDEDA au 31 décembre 2015	5
Organigramme	6
Représentation des collectivités membres	6
Les élus	6
Les délégués au 31 décembre 2015	7
Compétences exercées	8
Dépenses et recettes de l'exercice comptable 2015	9
Agenda des réunions	9
PROJET UVE	10
Délégation de Service Public	10
Un Comité de suivi scientifique	10
4 ^e colloque « Valorisation énergétique »	10
ORGANISATION DU TRAITEMENT	11
Marchés de prestations de service	11
Prix du traitement au 1 ^{er} janvier 2015	11
Carte des exutoires	13
Contrats de valorisation	14
Les filières de valorisation des emballages et des papiers	15
Primes à la performance	16
Les caractérisations	16
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2015	17
Ratios par type de déchets	17
Éléments financiers généraux	18
Vente des matériaux : tonnages et recettes	19
Performances des collectivités auboises	20
ÉVOLUTION SUR 5 ANS	22
Ordures ménagères résiduelles	22
Déchets valorisables	22
Emballages valorisés	23
Papiers valorisés	23
Coût de traitement global	24
Coût de traitement des déchets valorisables	24
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)	25
ACTIONS DE COMMUNICATION	26
Porte à porte	26
Actions vers les publics relais	26
Animations scolaires	27
Animations extra-scolaires	27
Animations événementielles	28
Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE	29
Réunions publiques	29
Communication Grand Public	30
Revue de presse (extraits)	30
LE QUIZ « DÉCHÈTERIE »	31

EDITO

Trinité photo



Danièle BOEGLIN
Présidente

2015 fut encore une année riche, avec des dossiers structurants pour l'avenir, en particulier le projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Après plus de 4 ans d'études techniques, juridiques et financières, **une procédure de Délégation de Service Public** pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une UVE des déchets ménagers, a été lancée en juillet 2015. Cette procédure complexe se déroulera sur 12 mois et devrait se conclure avec le choix d'un groupement d'entreprises qui présentera **le meilleur projet technique, environnemental et économique tout en maîtrisant le coût facturé aux usagers.**

Dans le cadre de ce projet, le SDEDA a mis en place un comité de suivi scientifique. Les 5 experts qui le constituent sont intervenus lors du colloque organisé le 10 novembre sur la thématique du « Suivi des enjeux sanitaires et environnementaux ». Ils ont permis d'apporter des éléments de connaissance sur l'évaluation des risques sanitaires des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Pour faire suite à sa 1ère expérimentation sur « l'Extension des Consignes de Tri Plastique » menée auprès de 3,7 millions de Français, Eco-Emballages a lancé en début d'année un appel à projet national auprès des centres de tri dans l'espoir que 10 millions de Français supplémentaires puissent **trier plus et donc, valoriser plus.**

La société Coved a sollicité ses clients pour répondre à cet appel à projet. Le SDEDA a tout de suite donné une réponse favorable. Fin septembre, nous avons appris que le dossier déposé avait été retenu. Si le SDEDA a informé les collectivités concernées lors d'une réunion en décembre, l'extension des consignes de tri ne sera effective que courant juin 2016.

Le SDEDA continue de mener des actions quotidiennes de sensibilisation avec toujours **pour axe principal le « tri » et la « prévention »** qui prend de l'ampleur au fil du temps. Notre équipe d'ambassadeurs du tri intervient auprès de tous les publics et sous différentes formes : tenue de stands, porte à porte, intervention auprès des plus jeunes... Leur discours s'inscrit aujourd'hui bien au-delà du geste de tri. Il inclut aussi toutes les notions de réduction des déchets dans les foyers : le compostage, le gaspillage alimentaire, le réemploi...

Toutes ces actions de sensibilisation des Aulois sont indissociables et complémentaires au futur mode de traitement des déchets résiduels. **Notre objectif est d'atteindre 100% de valorisation** des déchets ménagers du département : valorisation matière, organique, énergétique.

Tous les Aulois et toutes les personnes qui œuvrent au quotidien au sein du SDEDA sont acteurs d'une politique de valorisation des déchets ménagers efficace qui nous permet d'être performants. Qu'ils en soient tous remerciés.

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers. Leur traitement est assuré par le SDEDA.

Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...
... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.
Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait)

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ... ;
- taux global de valorisation matière ... »

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Composition du SDEDA au 31 décembre 2015

Le SDEDA est constitué de 21 Établissements Publics de Coopération Intercommunale :

- 1 Syndicat Intercommunal (96 communes),
- 1 Communauté d'Agglomération (19 communes),
- 19 Communautés de Communes (318 communes),

et d'une collectivité territoriale, le Département de l'Aube.

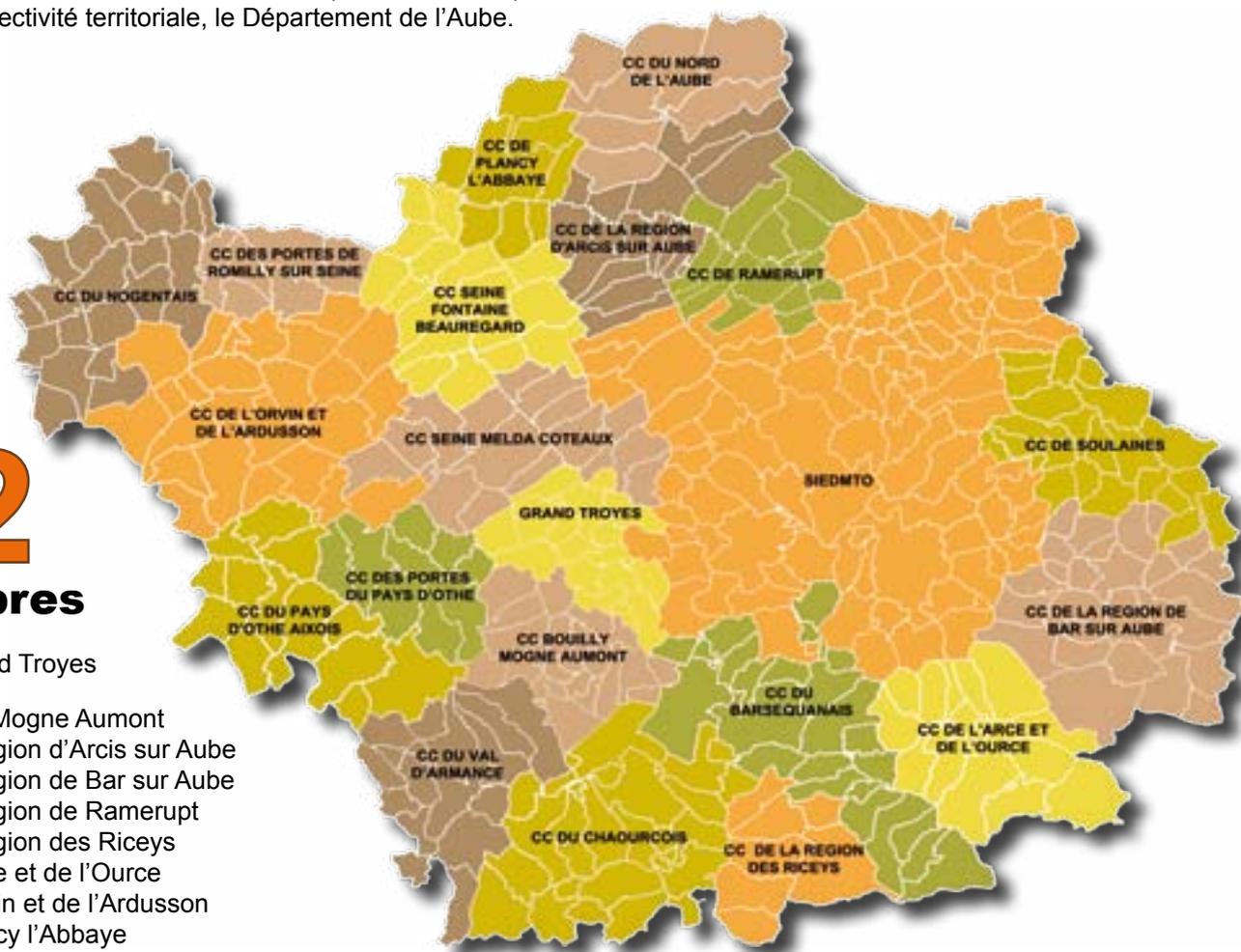
22
membres

CA du Grand Troyes

- CC Bouilly Mogne Aumont
- CC de la région d'Arcis sur Aube
- CC de la région de Bar sur Aube
- CC de la région de Ramerupt
- CC de la région des Riceys
- CC de l'Arce et de l'Ource
- CC de l'Orvin et de l'Ardusson
- CC de Plancy l'Abbaye
- CC de Soulaines
- CC des Portes de Romilly sur Seine
- CC des Portes du Pays d'Othe
- CC du Barséquanais
- CC du Chaourçois
- CC du Nogentais
- CC du Nord de l'Aube
- CC du Pays d'Othe Aixois
- CC du Val d'Armance
- CC Seine Fontaine Beauregard
- CC Seine Melda Côteaux

SIEDMTO

Le Département de l'Aube

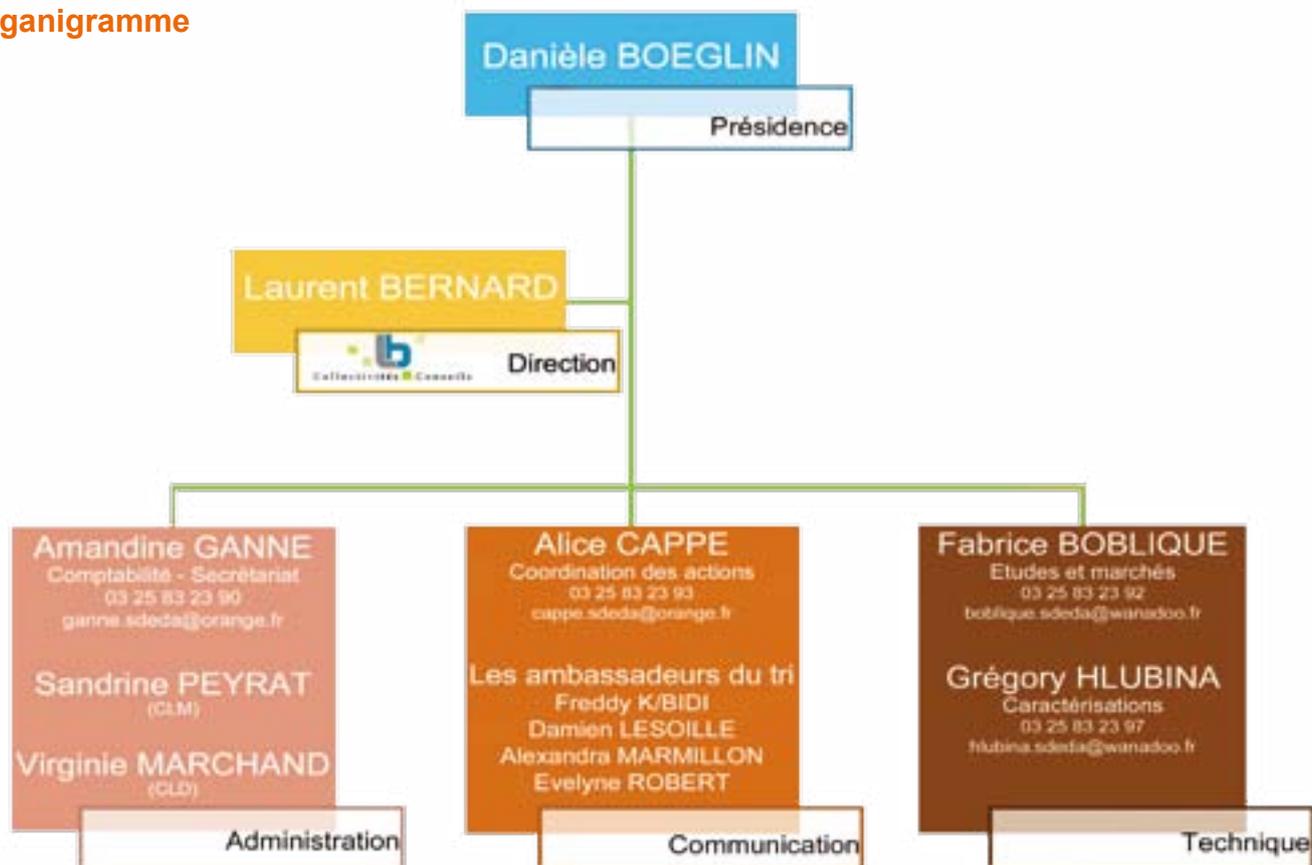


Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

(suite)

Organigramme



Représentation des collectivités membres

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Collège du département

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Madame Danièle BOEGLIN, Présidente ;
- Monsieur Nicolas JUILLET, 1^{er} Vice-président, délégation : affaires générales et personnel ;
- Monsieur Patrick DYON, 2^e Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Pascal LANDREAT, 3^e Vice-président, délégation : projets.

Les délégués au 31 décembre 2015

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA du Grand Troyes	Jean-Pierre ABEL* Jean-Jacques ARNAUD* Thierry BLASCO* Christian BLASSON Danièle BOEGLIN* Bruno FARINE Annie GREMILLET* Pascal LANDREAT* Jean JOUANET Marc SEBEYRAN Dimitri SYDOR Christine THOMAS Jean-Michel VIART	Bruno BAUDOUX Marc BRET Jean-Luc DRAGON Olivier GIRARDIN José GONCALVES Isabelle HELIOT-COURONNE Marie-France JOLLIOT Alain MOSER Marie-Françoise PAUTRAS Alain PEUCHERET Jacqueline PROTIN Jean-François RESLINSKI Colette ROTA
CC Bouilly Mogne Aumont	Daniel DEMOISSON	David GARNERIN
CC de la région d'Arcis sur Aube	Serge LARDIN	Paul CANTRAINE
CC de la région de Bar sur Aube	Jacques CHARLAT David LELUBRE*	Dominique GAUTHIER Jean-Pierre MOEURS
CC de la région de Ramerupt	Patrick MAUFROY*	Gérald TARIN
CC de la région des Riceys	Michel JACOB	Estelle BELORGEOT
CC de l'Arce et de l'Ource	Michel SIMONNOT	Ghislaine CLAIR
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	Nicolas JUILLET*	Jean-Marie CAMUT
CC de Plancy l'Abbaye	Claude CHAPELLE	Jean-Louis OUDIN
CC de Soulaines	Pierre JOBARD	Philippe DALLEMAGNE
CC des Portes de Romilly sur Seine	Bertrand JOURNE* Michel LAMY	Bernard BERTON Serge GREGOIRE
CC des Portes du Pays d'Othe	Jean-Pierre VEREECKE*	Annie DUCHENE
CC du Barséquanais	Henri PETIT DE BANTEL* Marcel HURILLON	Daniel LAURENT Denis VIARD
CC du Chaourçois	Jean-Michel HUPFER*	Jean-Baptiste LAUREY
CC du Nogentais	Christian TRICHE Dominique ROBERT	Hugues FADIN Jean-Yves MATHIAS
CC du Nord de l'Aube	Bruno MEUNIER	Francis BERARD
CC du Pays d'Othe Aixoïis	Roland BROQUET	Yves FOURNIER
CC du Val d'Armanche	Gilles DE COCKBORNE	Francis DRUMINY
CC Seine Fontaine Beauregard	Patrice CORPELET	Jean-François BOULARD
CC Seine Melda Coteaux	Serge SAUNOIS Marcel SPILMANN*	Gilbert FAURE Françoise LEBRUN-HUTINEL
Département de l'Aube	Claude HOMEHR	/
SIEDMTO	Christian BRANLE Patrick DYON* 1 délégué à nommer	Gilles JACQUARD Bernard ROBLET Phlippe TRIBOT

40
délégués
titulaires

40
délégués
suppléants

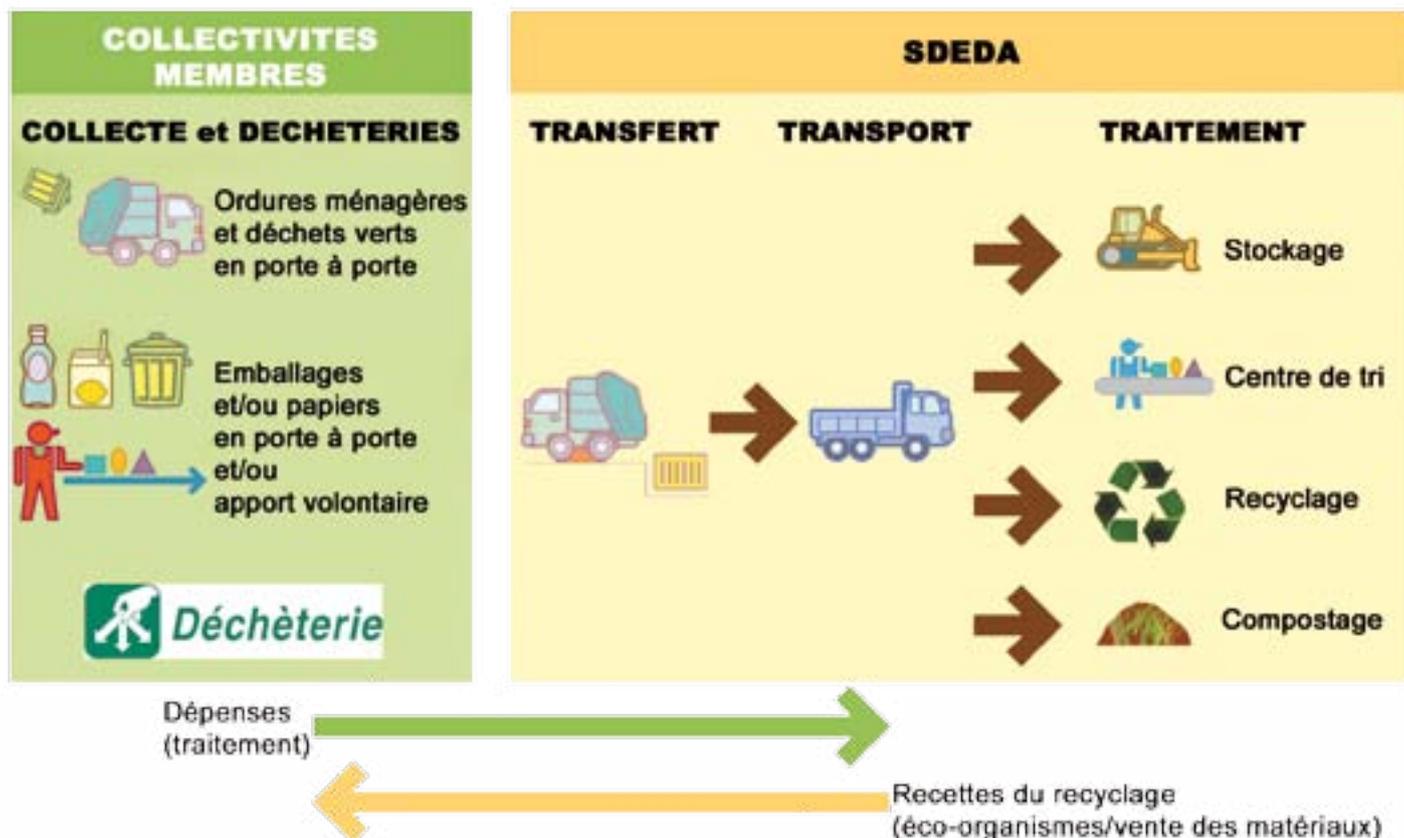
* membres du Bureau

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées par le SDEDA sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



Dépenses et recettes de l'exercice comptable 2015

DÉPENSES	€ HT
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	24 071 €
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, internet...)	215 680 €
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	36 794 €
Immobilisations corporelles (amortissement des biens)	32 260 €
Immobilisations incorporelles (autres amortissements)	314 075 €
Personnel (salaires et charges)	403 250 €
Reversement aux adhérents* des rachats matières	1 415 398 €
Reversement aux adhérents* des soutiens Eco-organismes	2 428 865 €
Tri, traitement et valorisation	9 469 407 €
TOTAL	14 339 800 €

RECETTES	€ HT
Atténuation de charges (remboursements divers)	91 922 €
Cotisations des adhérents* (1 € / habitant)	313 892 €
Facturation du traitement aux adhérents* (douzièmes)	9 811 509 €
Produits exceptionnels (annulations de mandats)	212 115 €
Rachat matières (vente aux filières)	1 553 219 €
Soutiens Eco-organismes (Eco-Emballages et Ecofolio)	2 999 170 €
TOTAL	14 981 827 €

* Les adhérents sont les 21 EPCI exerçant la compétence « collecte » (cf. page 5).

Agenda des réunions

Comités syndicaux

5 réunions ont été organisées : 17 février, 24 mars, 30 juin, 06 octobre et 10 décembre.

Présentations diverses

17 février : présentation des conteneurs multidéchets DEEE de la société Artémise

10 avril : « 36 000 pour le tri » (Eco-Emballages/AMF10/SDEDA) sur le thème « École et famille » (photo)

05 mai : présentation de l'étude d'optimisation de la collecte sélective réalisée par le cabinet Austral

01 juillet : conférence de presse pour présenter le projet « Unité de Valorisation Énergétique »

06 octobre : présentation de la société ANCO, spécialiste du lavage et de la désinfection des bacs à déchets

01 décembre : réunion « Extension des Consignes de Tri des emballages en plastique » aux collectivités concernées

08 décembre : présentation des soutiens « déchets » de l'ADEME



PROJET UVE

Délégation de Service Public

Après plus de 4 ans d'études, la procédure de Délégation de Service Public sous forme concessive a été lancée en juillet 2015. Le futur groupement lauréat du contrat aura la responsabilité de concevoir, de réaliser, de financer et d'exploiter durant les 25 prochaines années l'Unité de Valorisation Énergétique de 60 000 tonnes. Il devra également assumer le risque industriel en tant que gestionnaire.

Cette procédure complexe se déroulera sur 12 mois. Elle sera jalonnée d'étapes importantes, en particulier la négociation avec les candidats.

Enfin, elle se conclura avec le choix d'un groupement d'entreprises qui présentera le meilleur projet technique (efficacité énergétique, qualité du traitement des fumées...) et économique afin de limiter le coût aux usagers.

Un Comité de suivi scientifique

Le Syndicat a mis en place un Comité de suivi scientifique dédié au suivi des enjeux sanitaires et environnementaux. Si la mise en place de cette instance d'experts ne répond à aucune obligation réglementaire, elle traduit néanmoins la volonté d'écoute, de dialogue et de transparence développée par le Syndicat sur ce dossier. Le rôle du Comité de suivi Scientifique consistera à fournir des informations, selon les besoins, sur les aspects sanitaires et environnementaux de cette unité de valorisation énergétique, de manière régulière, en réponse aux interrogations des élus et de leurs administrés et ce, depuis la phase projet jusqu'à la phase exploitation.

La coordination du Comité sera assurée par **Madame Marine SAINT DENIS**, Docteur en Eco-Toxicologie et Ingénieur Agronome, Directrice et co-gérante de **BIO-TOX**, société indépendante spécialisée dans les risques sanitaires et environnementaux. D'autres experts permanents compléteront ce comité :

- **CNRS**, Centre Nationale de la Recherche Scientifique :
Monsieur Jean-François NARBONNE, professeur de toxicologie, Fondateur et Directeur du Laboratoire de Toxicologie Alimentaire à l'Université Bordeaux 1, spécialiste des PCB (polychlorobiphényles) et des dioxines, Expert notamment auprès de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ;
- **ENSAIA**, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires, Université de Lorraine :
Monsieur Cyril FEIDT, professeur, Unité de Recherche Animal et Fonctionnalité des Produits Animaux, spécialiste des transferts agricoles et animaux, et expert à l'ANSES et la DGAI (direction générale de l'alimentation) ;
- **ATMO Champagne-Ardenne**, surveillance et métrologie dans l'air :
Madame Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, Directrice ;
- **INERIS**, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques :
Madame Martine RAMEL, responsable du Pôle Risques et Technologie Durable, Direction des Risques Chroniques.

4^e colloque « Valorisation énergétique »

Le SDEDA a organisé le 10 novembre son 4^e colloque sur le thème « *Suivi des enjeux sanitaires et environnementaux* ».

Les membres du Comité scientifique ont apporté des éléments de connaissance actualisés concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les UVE :

- les différentes étapes de la procédure et les études d'un dossier d'ICPE (surveillance environnementale, études a priori et a posteriori) ;
- le fonctionnement et les missions de la structure régionale ATMO Champagne-Ardenne ;
- la nouvelle approche d'Évaluation des Risques Sanitaires d'après le guide INERIS 2013 ;
- les outils de surveillance environnementale ;
- et des exemples concrets de surveillance d'UVE en France.



ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marchés de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement. Il détermine les modalités de remboursement des dépenses engagées auprès de ses adhérents par 12 acomptes (les « douzièmes ») et un liquidatif d'ajustement (solde).

Le traitement des déchets ménagers est assuré depuis le 1^{er} janvier 2014 par un marché départemental en 7 lots. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum sans maximum d'une durée ferme de 4 ans. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri des adhérents du Syndicat.

Depuis sa mise en oeuvre, des réunions sont régulièrement programmées avec les prestataires pour faire le point sur leur exécution.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la **norme NF X30-437** et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

Prix du traitement au 1^{er} janvier 2015 (coefficient de révision : 1,0071056056)

Lot 1 - Traitement des déchets ménagers résiduels - Groupement VALEST / SITA DECTRA

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert vers une des 2 ISDND	Tonne livrée	19,86
Traitement - ISDND de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	68,13
TGAP - ISDND de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	14,00
Traitement - ISDND de Saint Aubin	Tonne entrante	63,88
TGAP - ISDND de Saint Aubin	Tonne entrante	20,00

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est mutualisée : chaque adhérent du Syndicat paye le même montant à la tonne, quelle que soit la destination de ses déchets ménagers résiduels.

Lot 2 - Valorisation des déchets verts (issus des collectes en porte à porte) - Groupement LA COMPOSTIERE DE L'AUBE / AGRICOMPOST 10 / TERRALYS

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	17,08
Traitement	Tonne entrante	24,02
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	99,70
TGAP / refus de tri	Tonne entrante	14,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	99,70
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne entrante	14,00



ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

Prix du traitement au 1^{er} janvier 2015 (suite)

Lot 3 - Tri des papiers ou papiers/cartons - société ONYX EST

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	19,46
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	17,14
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	94,08
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne livrée	14,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin*)	Tonne livrée	40,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

Lot 4 - Tri des emballages ménagers légers - société CHAZELLE TRI VALORISATION (Suez environnement)

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	-
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	261,34
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	62,44
TGAP / refus de tri	Tonne entrante	20,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	70,50
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne entrante	20,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin*)	Tonne livrée	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

Lot 5 - Tri des emballages ménagers légers en mélange avec les papiers - société SOREPAR

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	30,21
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	Multi : 128,91
		Cartons : 30,21
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	80,57
TGAP / refus de tri	Tonne entrante	14,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	105,75
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne entrante	14,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin*)	Tonne livrée	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

* papiers de qualité inférieure. Exemples : enveloppes, papier kraft, ...

Prix du traitement au 1^{er} janvier 2015 (suite)

Lot 6 - Exploitation du centre de transfert des déchets ménagers résiduels des Écrevolles (Troyes) - Site du SDEDA géré par la société OURRY

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Entretien mensuel des sanitaires (avenant)	Forfait/mois	302,13
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait/mois	1 611,37
Exploitation du centre	Tonne livrée	6,45
Transport - ISDND de Montreuil sur Barse	Tonne livrée/km	7,33
Transport - ISDND de Saint Aubin	Tonne livrée/km	11,68
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	699,94

Lot 7 - Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement - société COVERED

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne	8,06
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne	105,75
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne livrée	14,00

Carte des exutoires



ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique des éco-organismes ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées. Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

- le contrat « Barème E » d'**Eco-Emballages** (Contrat pour l'Action et la Performance) repose sur des **Soutiens à la Tonne Triée** (STT) ;
- les **soutiens d'Ecofolio** pour les papiers (à la performance) ;
- la **vente des matériaux** d'emballages et des papiers.

Concernant le contrat avec Eco-Emballages, le SDEDA reverse les soutiens aux collectivités :

- En conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 100 000 € / an ;
- En répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chaque collectivité.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la société Ecofolio et de la vente des emballages et des papiers en fonction du prix de reprise des matériaux et de leurs performances de tri.

3

outils au service des collectivités

Contrat Eco-Emballages

Le Contrat pour l'Action et la Performance a été signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance : 31/12/16).

Dans le cadre de ce contrat, un soutien complémentaire existe au titre du développement durable (SDD). Pour y prétendre, le SDEDA a mandaté la société Austral Environnement pour répondre aux différents critères. Grâce à la participation active des collectivités adhérentes et des prestataires (collecte et traitement), le SDEDA a été bénéficiaire de l'aide maximale : 8% des recettes totales d'Eco-Emballages soit 118 266,48 € (cf. page 25).

Contrat Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat de 4 ans avec la société Ecofolio prenant effet au 1^{er} janvier 2013. Le Syndicat gère la déclaration des tonnages de papiers valorisés annuellement pour déclencher les soutiens financiers.

Contrat de valorisation des emballages et des papiers

La reprise des emballages en verre se fait dans le cadre de l'option Filière.

Les papiers sont valorisés dans le cadre des marchés de tri.

Pour les autres matériaux, la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commande réunissant le SDEDA, le SDEDM (52) et VALODEA (08). Ce groupement a permis de bénéficier d'offres techniques et financières plus avantageuses que par les filières classiques de recyclage. Les matériaux concernés par l'option Fédération sont :

- l'acier et l'aluminium ;
- les briques alimentaires appelées ELA (emballages liquides alimentaires) ou PCC (papiers cartons complexés) ;
- les cartons appelés EMR (emballages ménagers recyclables) ou PCNC (papiers cartons non complexés) ;
- les bouteilles et flacons en plastique.

Cette démarche a, pour la 1^{ère} année, été moins favorable de 9 310 € par rapport à l'option Filière. Les 3 syndicats de traitement ont ainsi mis fin au contrat de reprise des plastiques avec la société Véolia Propreté.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la reprise sera assurée par la filière Valorplast.

Les filières de valorisation des emballages et des papiers

Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
ACIER	Coved Négoce	Aérosols, bidons de sirop, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
ALUMINIUM	Sita Négoce	Aérosols, canettes, barquettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
BRIQUES (ELA/PCC)	Coved Négoce	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
CARTONS ET CARTONNETTES (EMR/PCNC)	Sita Négoce	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
FLACONNAGES PLASTIQUES	Véolia Propreté	Bouteilles et flacons de produits alimentaires (eau, lait, ...), de produits d'entretien (javel, lessive, ...) et de produits d'hygiène (gel douche, ...)	PET* : bouteilles, fibres textiles (polaire), ... PEHD** : bacs de collecte, bancs, tuyaux, ...
VERRE	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

* PET : polyéthylène téréphtalate (plastique transparent)

** PEHD : polyéthylène haute densité (plastique opaque)

Dans le cadre des marchés de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revue/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de Gros de magasin (enveloppes, écrits de couleurs) avec des papeteries.

Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, ...	Papier journal
ÉCRITS DE COULEURS ET PAPIERS DIVERS	Filière papiers (Sita Négoce, ...)	Papiers écrits de couleurs, enveloppes, ...	Papier



ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Primes à la performance

Afin d'encourager les collectivités, le SDEDA verse chaque année une « Prime à la performance » aux 3 collectivités qui ont obtenu les meilleurs ratios en kg/habitant hors emballages en verre et hors papiers. Cette prime correspond à 5 % du montant du Soutien à la Tonne Triée touché par la collectivité.

Pour l'année 2015, les trois collectivités récompensées sont les mêmes qu'en 2014 :

- **1^{er} CC de la région des Riceys** (1 978,95 €) ;
- **2^e CC des Portes de Romilly sur Seine** (8 871,40 €) ;
- **3^e CA du Grand Troyes** (53 274,44 €).

Les caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux, le SDEDA réalise des caractérisations.

Le syndicat suit trois types de caractérisations :

- Caractérisations des corps creux : suivi de la qualité du tri des emballages
Taux de refus maximal en poids toléré : 15 % pour les collectes d'Emballages Ménagers Légers, EML
Taux de refus maximal en poids toléré : 10 % pour les collectes multimatériaux (EML + Papiers) ;
- Caractérisations des corps plats : suivi de la qualité du tri des papiers ou papiers/cartons
Taux de refus maximal en poids toléré : 5 % ;
- Caractérisations des refus de tri : l'échantillonnage se fait sur la partie non valorisable. Elles permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Selon la taille des collectivités, la moyenne des caractérisations en corps creux est calculée sur les 18 derniers échantillons ou sur les deux dernières années.

370
caractérisations

51
prélèvements

Suivi de la qualité du tri

Afin de suivre la qualité des collectes sélectives, le SDEDA met en place annuellement, pour chacun de ses adhérents, un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers.

Ce suivi a pour objectifs de :

- Optimiser le nombre de caractérisations.
370 caractérisations ont été réalisées en 2015. En termes de temps de travail, cela représente 645 heures de travail soit 92 jours Équivalent Temps Plein (hors temps d'exploitation des données).
- Améliorer le suivi des prestations.
- Uniformiser les caractérisations.
- Suivre le prélèvement de certains échantillons à caractériser.
51 prélèvements ont ainsi été réalisés sous le contrôle du Syndicat, soit 7 jours Équivalent Temps Plein.

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2015

L'année 2015 est marquée par une diminution des recettes due à une baisse de la qualité de la matière valorisée, du prix de rachat qui se dégrade et des nouvelles modalités de calcul des soutiens de la société Eco-Emballages.

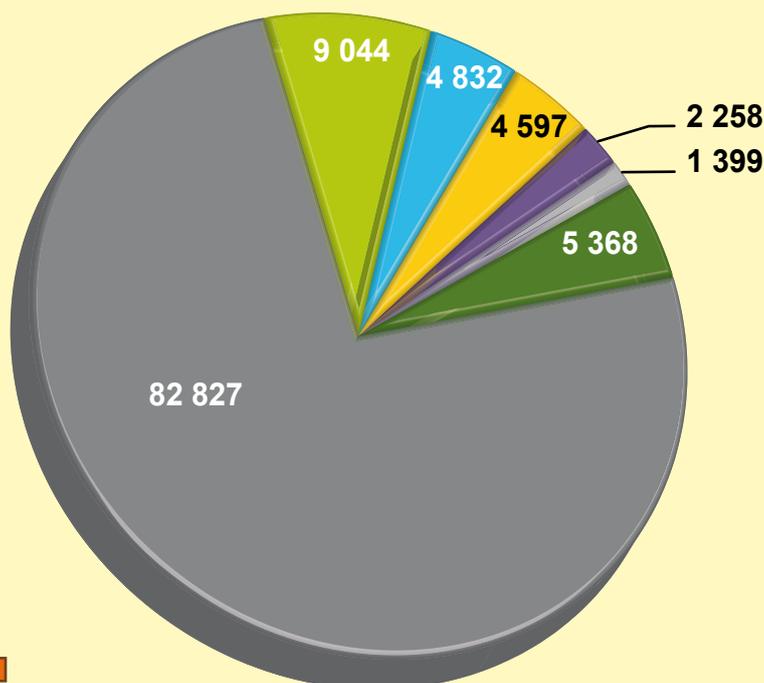
Ratios par type de déchets

Type de déchets	Population desservie (habitants)	Ratios 2015 (kg/habitant)
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	303 327	273,10
Déchets Verts (DV)	85 862	105,70
Journaux/Revue/Magazines (JRM = Papiers)	232 643	20,7
Emballages Ménagers Légers (EML)	232 643	19,7
EML et JRM en mélange (MULTI)	71 684	36,7
Transfert des emballages en Verre	175 142	30,6*

* La valorisation du verre est de 37 kg/habitant. Certaines collectivités livrent directement leurs emballages en verre au centre de traitement.

Répartition des tonnages par type de déchets (tonnes)

- Compostage des déchets verts
- Tri des papiers
- Tri des emballages
- Tri des papiers et des emballages en mélange
- Traitement des refus de tri et de compostage
- Transfert du verre
- Traitement des déchets ménagers résiduels



110 325

tonnes de déchets ménagers



TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2015 (suite)

Éléments financiers généraux

Cotisation

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué **depuis 2005**.

Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDEDA gère un budget unique; assujetti à la TVA.

Traitement

En 2015, le SDEDA a géré 7 contrats de :

- transfert / traitement des ordures ménagères
- transfert des emballages en verre
- compostage des déchets verts
- tri des emballages et des papiers (3 contrats selon les flux).

Le coût total du traitement pour les collectivités en 2015 est de : 10 411 000 € TTC.

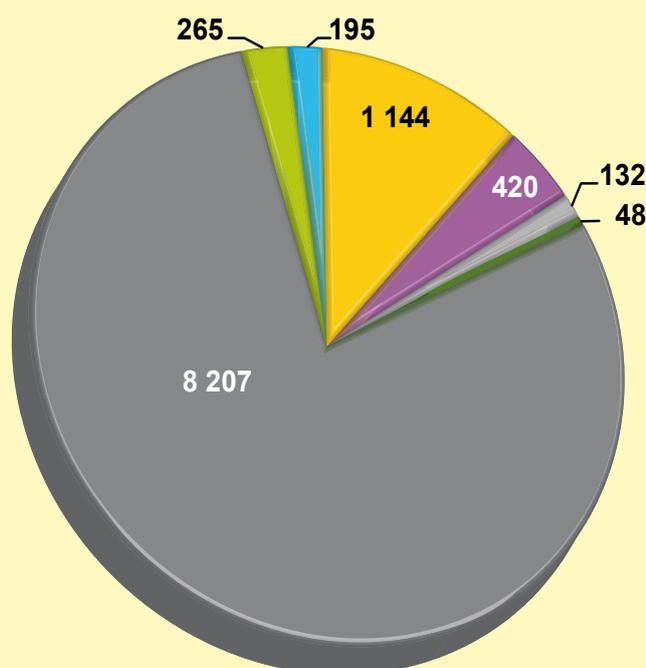
Par rapport à l'année 2014, cela représente une hausse de 0,8 %.

Chiffres-clés

Si les **dépenses** de traitement pour les matériaux recyclables s'élèvent à **1 807 000 €**, leur valorisation **rapportent** plus de **4 500 000 €**.

Répartition des coûts par type de déchets (milliers d'€ TTC)

- Compostage des déchets verts
- Tri des papiers
- Tri des emballages
- Tri des papiers et des emballages en mélange
- Traitement des refus de tri et de compostage
- Transfert du verre
- Traitement des déchets ménagers résiduels



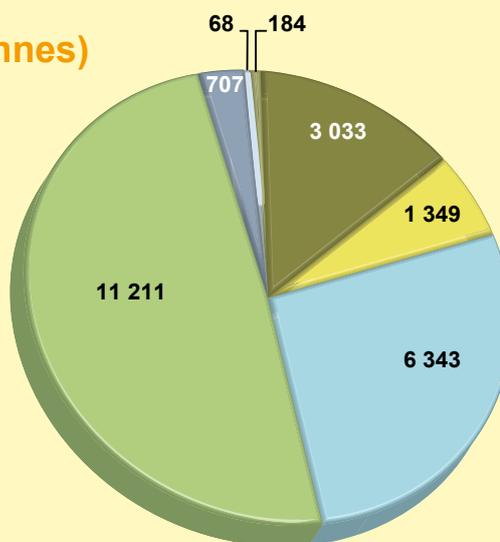
10 411 000 euros de dépenses

Vente des matériaux : tonnages et recettes

Grâce au geste de tri des Aulois, 16 551 tonnes d'emballages (16 708 tonnes en 2014 soit -0,9 %, baisse essentiellement due aux emballages en verre) et 6 343 tonnes de papiers (6 536 tonnes en 2014 soit -2,9 %) ont été valorisées.

Répartition des tonnages par matériaux (tonnes)

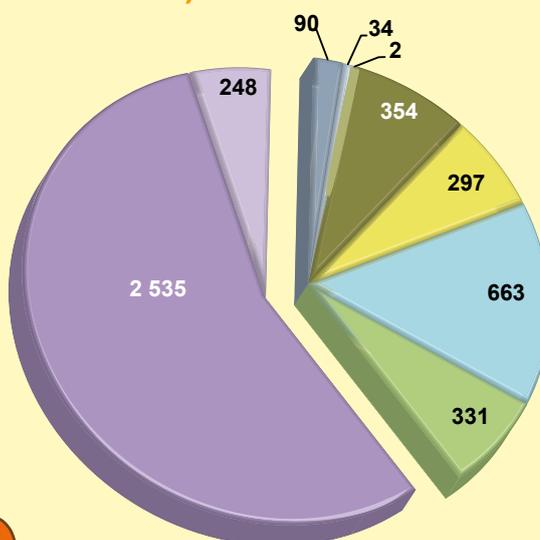
- Acier
- Flaconnages plastiques
- Aluminium
- Papiers
- Briques alimentaires
- Verre
- Cartons/cartonnettes



22 895 tonnes de matériaux revendus

Répartition des recettes par matériaux (milliers d'€ HT)

- Vente des matériaux**
- Acier
- Flaconnages plastiques
- Aluminium
- Papiers
- Briques alimentaires
- Verre
- Cartons/cartonnettes
- Eco-organismes**
- Eco-Emballages
- Ecofolio



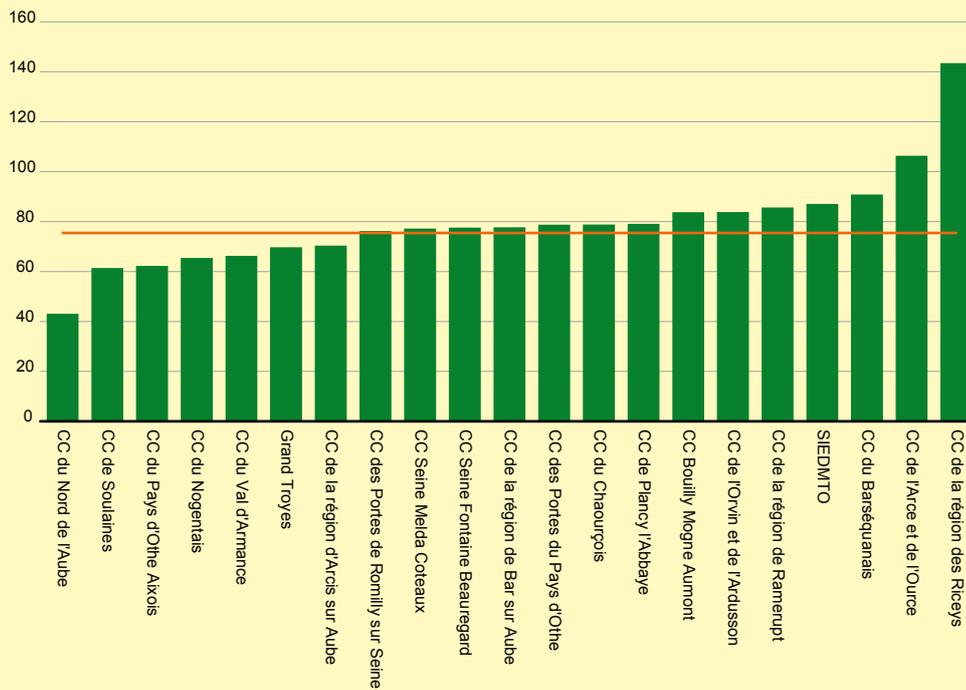
4 555 000 euros de recettes



TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2015 (suite)

Performances tous matériaux confondus (kg/habitant)

(acier, aluminium, briques, cartons, flaconnages plastiques, papiers et verre)



75,4
kg/habitant

Performances en emballages hors papiers et verre (kg/habitant)

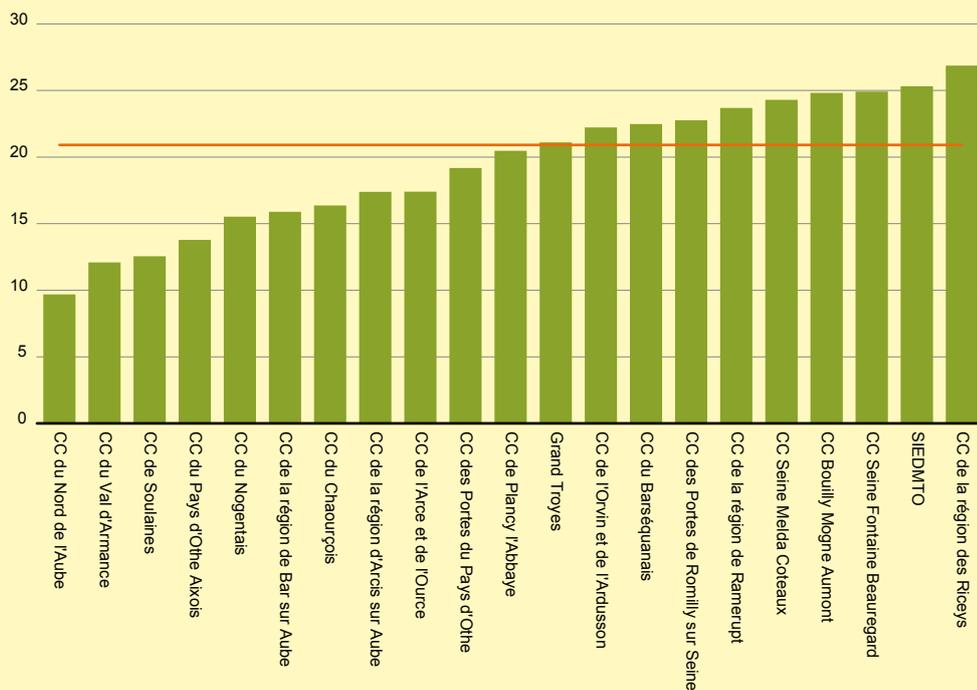
(acier, aluminium, briques, cartons et flaconnages plastiques)



17,5
kg/habitant

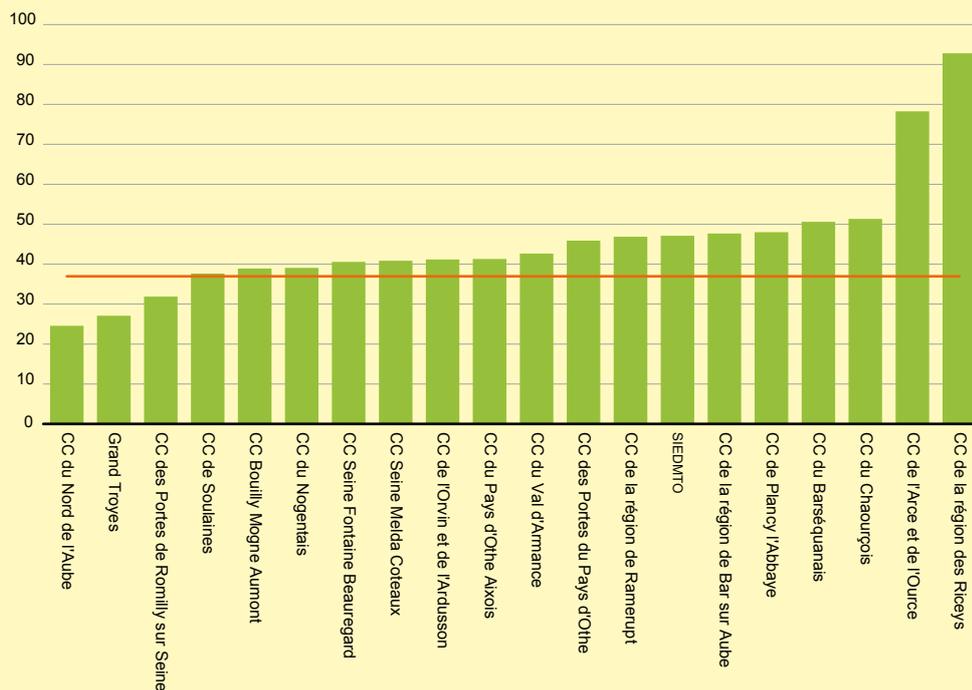
Performances en papiers (kg/habitant)

(journaux/revues/magazines et gros de magasin)



20,9
kg/habitant

Performances en verre (kg/habitant)

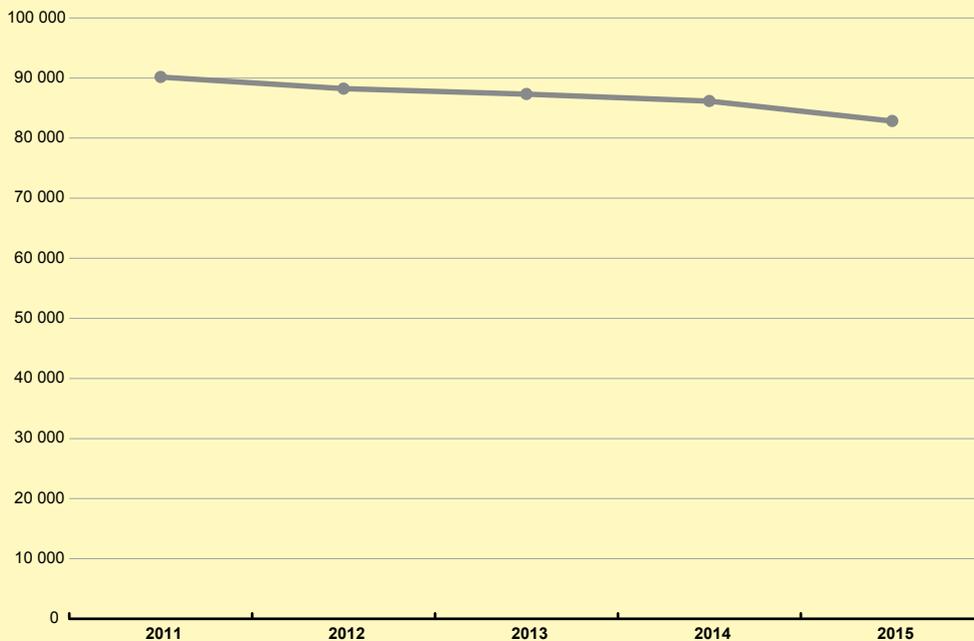


37,0
kg/habitant



ÉVOLUTION SUR 5 ANS

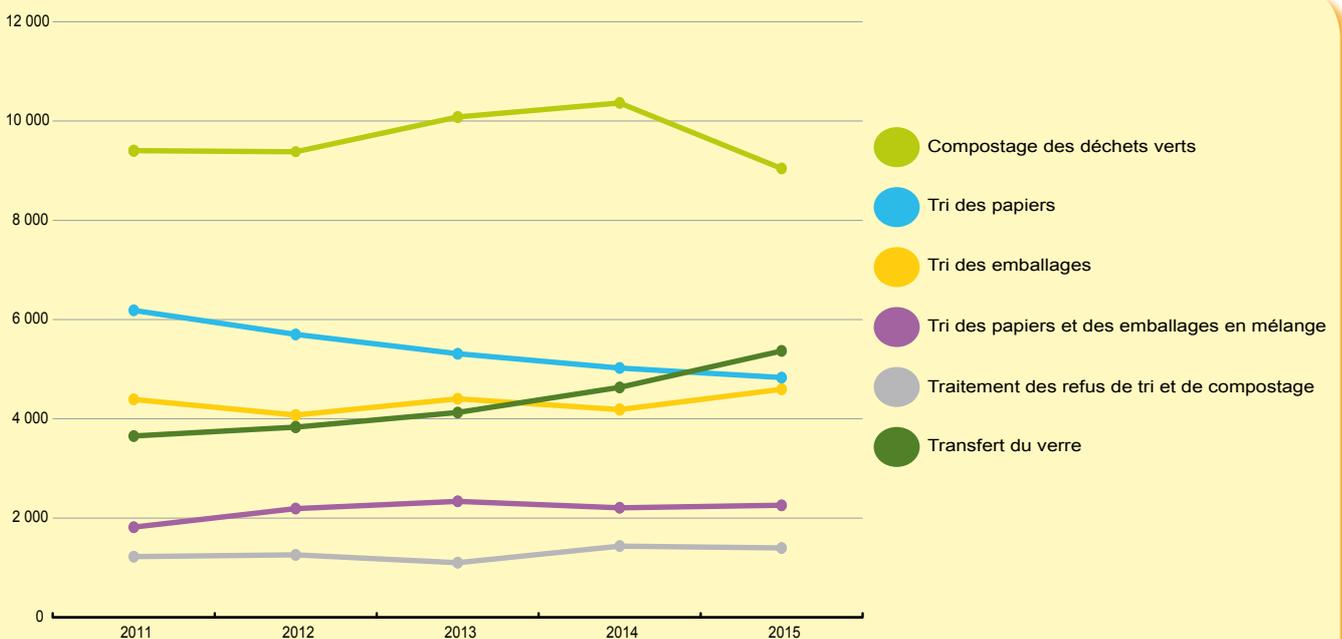
Ordures ménagères résiduelles OMr (tonnes)



En 5 ans, les OMr ont diminué de 8,1 % (16,9 % depuis 2006).

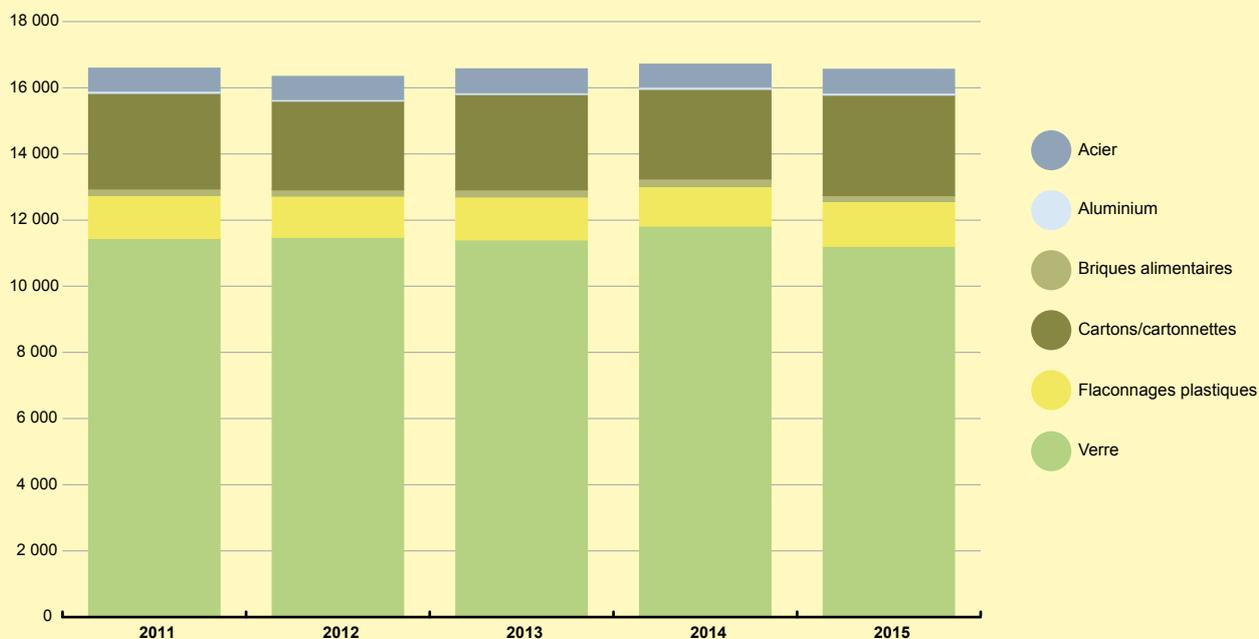
Un avenant au marché avec VALEST, permet d'en acheminer une partie vers l'UVE de Chaumont : 244,30 tonnes ont ainsi pu être valorisées en novembre et décembre 2015.

Déchets valorisables (tonnes)



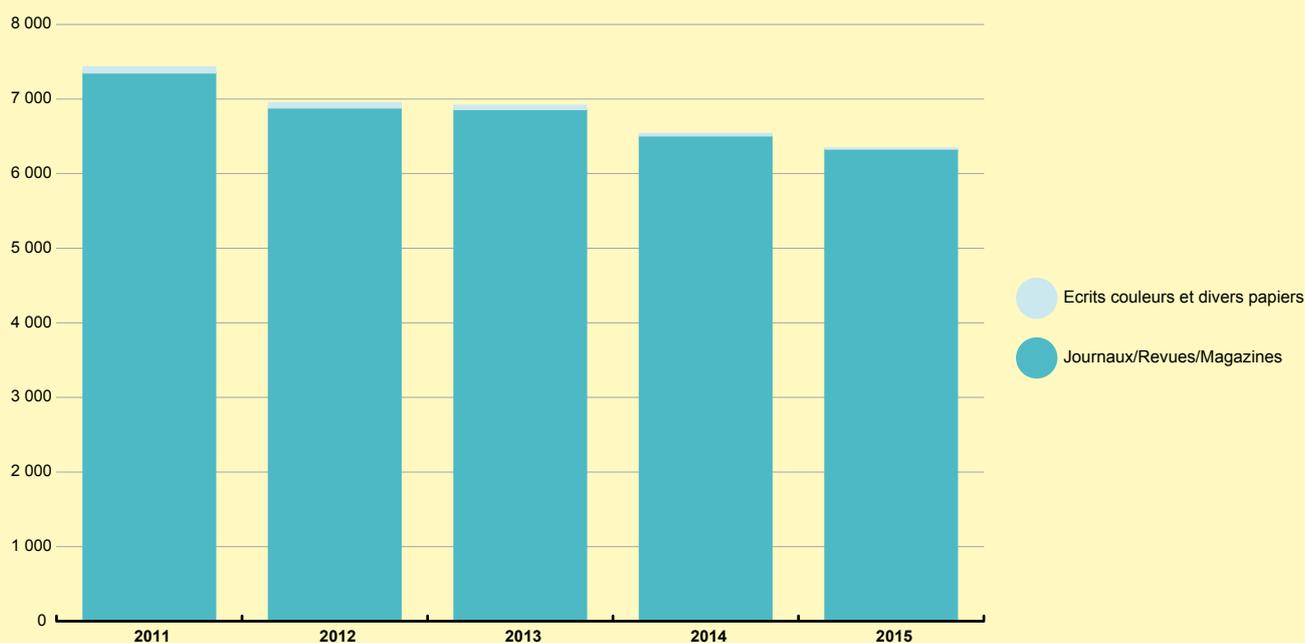
Les fluctuations de tonnages de déchets verts s'expliquent par les conditions météorologiques. La baisse de valorisation des papiers se confirme.

Emballages valorisés (tonnes)



En 2015, 16 551 tonnes de matériaux ont été valorisées soit 54,6 kg/habitant contre 55,0 kg/habitant en 2014. Cette augmentation est essentiellement due à la performance de tri du verre, supérieure à la moyenne nationale.

Papiers valorisés (tonnes)

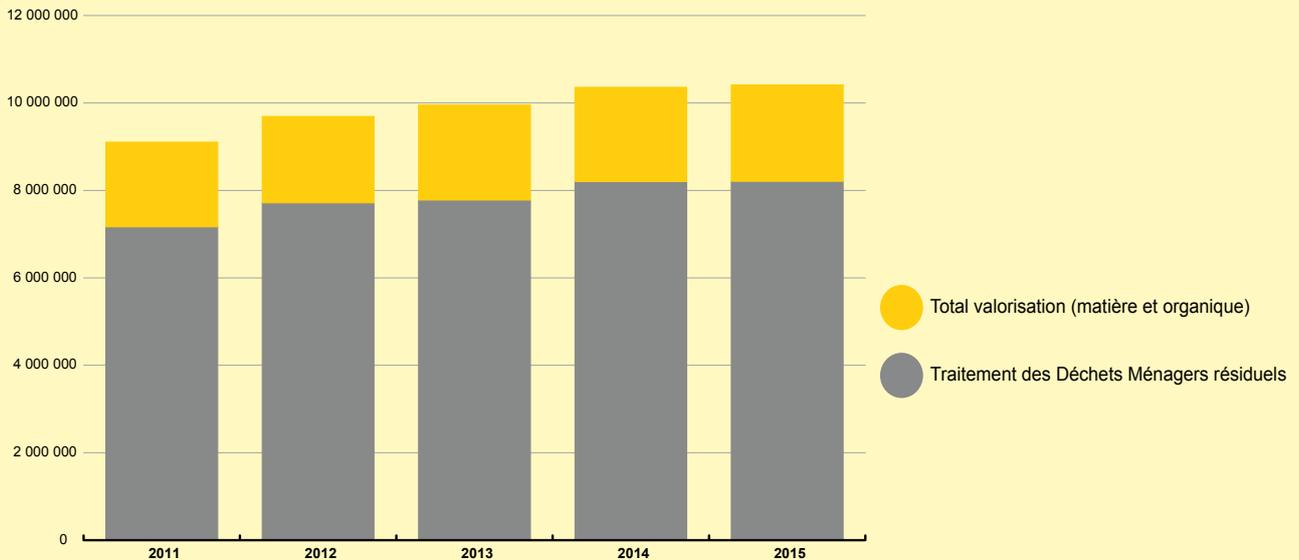


En 2015, 6 343 tonnes de papiers ont été valorisées soit 20,9 kg/habitant contre 21,6 kg/habitant en 2014. La baisse des tonnages s'explique en partie par l'usage de plus en plus fréquent des autocollants « Stop Pub ».



ÉVOLUTION SUR 5 ANS (suite)

Coût de traitement global (€ TTC)



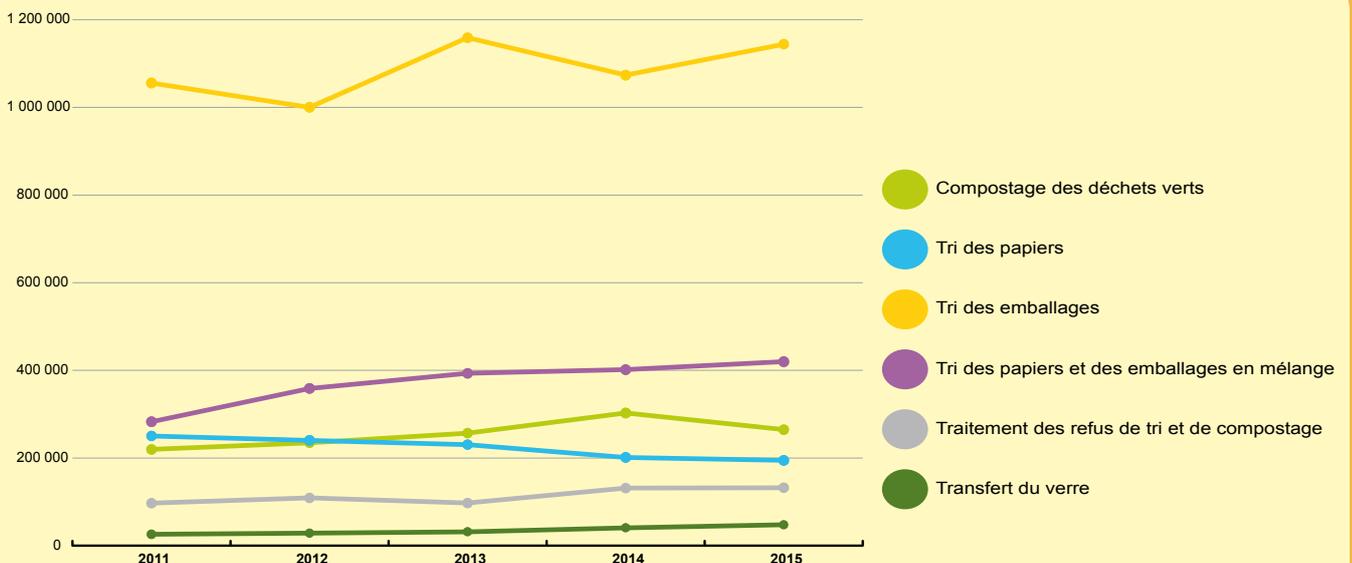
Le coût de l'enfouissement continue de subir les évolutions fiscales au fil des années.

La TVA est passé de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier 2014.

La Taxe Générale sur les activités Polluantes (TGAP) reste à 20 € HT/tonne sur le site de Saint Aubin mais passe de 10 à 14 € HT/tonne pour le site de Montreuil sur Barse, malgré le mode de traitement en « bioréacteur ».

La TGAP mutualisée passe de ce fait de 12,74 € HT/tonne en 2014 à 15,80 € HT/tonne en 2015.

Coût de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

Le SDD d'Eco-Emballages évolue avec un 4^e niveau de soutien.

	CIBLES ÉCONOMIQUES	CIBLES SOCIALES	CIBLES ENVIRONNEMENTALES
	Coût de la collecte sélective	Emplois créés	Part de la collecte sélective par rapport aux OM
	Coûts complets de la collecte sélective d'emballages ménagers en € HT / Tonne recyclée	Effectif en nombre de postes de la collecte et du tri / Tonnes recyclées	Tonnes recyclées / Tonnes d'OMr + Refus
Référence - Niveau 1 à 3	< 204,0 €/t EML + verre	> 100 pour 10 000 t	> 18,50 %
Référence - Niveau 4	< 389 €/t EML / < 78 €/t verre	> 123 pour 10 000 t	> 21,40 %
Valeur SDEDA	163 €/t EML + verre 414 €/t EML / 54 €/t verre	112,3 pour 10 000 t	19,38 %
Cible atteinte - Niveau 1 à 3	OUI	OUI	OUI
Cible atteinte - Niveau 4	NON	NON	NON
	Recettes de la collecte sélective	Ambassadeurs du tri	Performance
	Montant du liquidatif + vente des matériaux / coûts de la collecte sélective	Nombre d'ADT / Tonnes recyclées	Performance de collecte sélective (kg/hab)
Référence - Niveau 1 à 3	> 99 %	> 15,9 pour 10 000 t	> 50,00 kg/hab
Référence - Niveau 4	> 100 %	> 15,9 pour 10 000 t	> 54,70 kg/hab
Valeur SDEDA	127 %	9,4 pour 10 000 t	55,95 kg/hab
Cible atteinte - Niveau 1 à 3	OUI	NON	OUI
Cible atteinte - Niveau 4	OUI	NON	OUI
	Erreurs de tri	Accidents de travail	Émissions Carbone
	Niveau de refus kg/hab	Nombre de jours d'incapacité temporaire / nombres d'heures travaillées	Évaluation de l'empreinte carbone / Tonnes recyclées
Référence - Niveau 1 à 3	< 5,80 kg/hab	< 2,9 %	< 124,0 kg CO ₂ /t
Référence - Niveau 4	< 5,58 kg/hab	< 1,8 %	< 104,0 kg CO ₂ /t
Valeur SDEDA	4,68 kg/hab	0,40 %	116,6 kg CO ₂ /t
Cible atteinte - Niveau 1 à 3	OUI	OUI	OUI
Cible atteinte - Niveau 4	OUI	OUI	NON

EML : emballages ménagers légers ; OMr : ordures ménagères résiduelles

Niveau 1 (2 % de bonification) : si niveau 2, 3 ou 4 non atteint

Niveau 2 (4 % de bonification) : au moins 3 cibles atteintes + 1 cible par axe

Niveau 3 (8 % de bonification) : au moins 6 cibles atteintes + 1 cible par axe

Niveau 4 (12 % de bonification) : au moins 2 cibles de niveau 4 atteintes par axe

Le SDEDA obtient le niveau 3. Il bénéficie donc d'une bonification de 8% du Tarif unitaire de service de collecte et de tri (Tus) pour la 3^e année consécutive.

SDD 2014 : 1 18 266 €

ACTIONS DE COMMUNICATION

Depuis sa création en 2006, le pôle communication s'emploie à informer au mieux les Aubeois sur tous les aspects de la gestion des déchets ménagers : la prévention, la collecte, le geste de tri et le traitement.

Porte à porte

Collectivités	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
CA du Grand Troyes (habitat collectif) La Chapelle Saint Luc - Quartier Chantereigne	248	147
CA du Grand Troyes (habitat collectif) Pont Sainte Marie - 10/12 rue G. Clémenceau	11	13
CA du Grand Troyes (habitat collectif) Pont Sainte Marie - Quartier Debussy	373	227
CA du Grand Troyes (pavillons) Saint André les Vergers - Impasse des Champs	4	0
CC des Portes de Romilly sur Seine Habitat collectif - Patrimoine Aube Immobilier	137	127
CC Seine Melda Côteaux (action à finaliser en 2016)	2 379	2 383
Total foyers sensibilisés	3 152	2 897

En porte à porte, les ambassadeurs passent deux fois dans chaque foyer avant de déposer les documents en boîte aux lettres (milieux rural et urbain). Dans certaines actions ciblées en habitat collectif, ils frappent jusqu'à trois fois aux portes avant de déposer leur avis de passage.

En moyenne, ils rencontrent un foyer sur deux. Les habitants sont invités à montrer leurs conteneurs en cours de remplissage pour corriger les éventuelles erreurs.

6 050 foyers sensibilisés

Actions vers les publics relais

Le SDEDA est intervenu auprès de diverses structures afin de sensibiliser le personnel/les membres :

- l'association Chlorophylle de Romilly sur Seine
- le Club Mermoz à La Chapelle Saint Luc
- les Ateliers Sociaux Linguistiques à la Maison de l'Animation et de la Culture (MAC) de Pont Sainte Marie
- le Conseil Municipal Jeunes de Sainte Savine
- le Kiwi Bar de Troyes (bar sans alcool - association Revivre)
- l'ADPS Emploi de Troyes.

Des journées d'informations ont également été mises en place pour :

- la CC du Val d'Armanche (élus et personnel)
- la CC des Portes du Pays d'Othe (agents de la régie de collecte, agents administratifs et autre public relais)
- la régie de quartier, Régies Services (équipe d'opérateurs de quartier «propreté» à La Chapelle Saint Luc et équipe environnementale de Troyes).

Animations scolaires

Le bilan des animations scolaires 2015 comprend les périodes de janvier à juin (année scolaire 2014/2015) et de septembre à décembre (année scolaire 2015/2016).

Communes	Nombre d'enfants	Communes	Nombre d'enfants
Bréviandes (Jean Monnet)	44	Saint André Les Vergers (La Villeneuve)	12
Brienne le Château (Danton)	34	Saint André les Vergers (3 cantines)	328
Chappes	26	Saint Germain (Jean Monnet)	26
Herbisse	28	Saint Loup de Buffiny	20
La Chapelle Saint Luc (Ferdinand Buisson)	45	Saint Parres les Vaudes (école+IME)	24
La Fosse Corduan	15	Sainte Savine (Achille Payeur)	134
La Rivière de Corps (Alphonse Daudet)	24	Troyes (Camille Claudel)	20
Meurville	13	Troyes (Charles Chevalier)	54
Neuville sur Vanne	29	Troyes (Les Cumines)	89
Radonvilliers	22	Troyes (Jules Ferry)	26
Ramerupt	57	Troyes (Pithou)	15
Romilly sur Seine (Le Noyer Marchand)	36	Troyes (Saint Bernard)	25
Saint André Les Vergers (Auguste Renoir)	141	Troyes (Sainte Marie)	27



1 300

élèves sensibilisés

Animations extra-scolaires

Communes	Nombre de séances	Nombre d'enfants
Barbère Saint Sulpice - 2 groupes	7 / 6	11 / 12
Bouilly - 2 groupes	5 / 7	9 / 12
Briel sur Barse	7	10
Chessy les Près - 2 groupes	4 / 4	9 / 10
Courteranges	5	7
Ervy le Châtel	7	9
Jessains - 3 groupes	2 / 2 / 1	12 / 18 / 12
Les Noës Près de Troyes	6	12
Méry sur Seine - 2 groupes	7 / 7	5 / 13
Mesnil Saint Père	5	12
Piney	2	7
Romilly sur Seine - Gambetta	6	15
Romilly sur Seine - Romain Rolland	7	18
Savières	3	5
Vendeuvre sur Barse « Nettoyons la Nature »	1	96

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Communes	Nombre d'enfants
Agglomération - Multi ACM (SDD)	70
Barbère Saint Sulpice (Le Tournesol)	73
Chapelle Vallon (Le repère des petits Loups)	13
Châtres (Familles Rurales)	22
Dierrey Saint Julien	16
Marigny le Châtel (CGAM)	56
Origny le Sec (La Jouquinière)	19



580

enfants sensibilisés



ACTIONS DE COMMUNICATION (suite)

Animations événementielles

07 avril	Inauguration de la Semaine du Développement Durable du Grand Troyes organisée par la ville de Saint Germain
08 avril	Animation « Les déchets en dérouté » Semaine du Développement Durable du Grand Troyes organisée par la ville de Troyes au quartier du Point du Jour
23 mai	Fête du jeu , organisée par la Ludothèque de Romilly sur Seine au Parc de la Béchère
23 et 24 mai	La Ronde des Feux , organisée par l'association Artitude 10 à Chaource
30 mai	Nettoyons la nature , organisée par l'association Relais des Marots de et à Troyes
04 juin	Animation « Nos déchets », organisée par le centre de loisirs de la commune de Savières (ateliers tournants pour les classes de l'école primaire)
06 et 07 juin	Ecofesti'val en Noxe , organisé par la commune de Villenaux la Grande
13 juin	Repas partage , organisé par la ville de La Chapelle Saint Luc au quartier Chantereigne
14 juin	Tournoi des débutants , organisé par l'association L'Etoile de Lusigny sur Barse
28 juin	Fête du Parc des Moulins , organisée par la ville de Troyes (Agenda 21)
Juillet-Août	Animations « Environnement », organisées par Pavillons bleus sur les plages de Dienville, Géraudot et Mesnil Saint Père
05 septembre	Foire aux bulles , organisée par la ville de Bar sur Aube
30 septembre	Récup.du jour , organisée par la ville de Troyes au quartier du Point du Jour
24 novembre	Animation « Semaine européenne de la réduction des déchets », organisée par la société ERDF pour les agents du siège de Troyes

1 250 personnes sensibilisées



Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE

Les visites ont lieu sur rendez-vous le jeudi après-midi durant la période scolaire.

Elles permettent de se rendre compte des volumes de déchets recyclables produits, de découvrir un savoir-faire industriel mais aussi tout simplement de découvrir et valoriser des métiers liés à l'environnement.

Structures	Nombre de visiteurs
Accueil des Villes Françaises de Troyes	14
ADPS Emploi / Agglomération	11
Association Régies Services de Troyes	6
Collège Pithou de Troyes / 3 ^e SEGPA	14
École Ferdinand Buisson de La Chapelle Saint Luc / CM2	25
Élus du département / « 36 000 pour le tri »	52
Élus/Agents de Saint André les Vergers	3
IME de Sézanne (51)	9
Lycée Camille Claudel de Troyes / Délégués de Secondes	21
Lycée Jeanne Mance de Troyes / BTS	21
Maison Familiale Rurale de Vertus (51)	43
Rotary Club de Troyes	18
Service des Aînés de Troyes	11



250 visiteurs

Réunions publiques

Communauté de Communes de Plancy l'Abbaye

Pour informer les habitants d'un changement de flux (passage à une collecte en multimatériaux) et de nouvelles modalités de collecte (calendrier et camion bi-compartmenté), une réunion publique a été animée le 04 mars.

Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe

Pour simplifier le geste de tri à ses habitants, la Communauté de Communes a décidé de passer de l'apport volontaire au porte à porte. La collectivité étant en régie, une réorganisation complète du calendrier de collecte était nécessaire. Les habitants ont été conviés le 24 avril à une réunion d'information.

Communauté de Communes de la région de Ramerupt

Afin de faire une « piqûre de rappel », la CC a demandé au SDEDA d'organiser deux types de réunions : une réunion « plus technique » pour les publics relais du territoire (élus, personnel des communes, ... ; 21 mai) et 3 pour les habitants (08 juin à Nogent sur Aube, 09 juin à Ramerupt et 11 juin à Dampierre).



Communauté de Communes du Chaourçois

Au 1^{er} juillet, la CC passait à une collecte multimatériaux en sacs jaunes sur tout son territoire et à une collecte tous les 15 jours pour les ordures ménagères dans les 12 communes de moins de 150 habitants. LE SDEDA a animé 6 des 12 réunions organisées (15, 17, 18, 22, 24 et 25 juin).

600 personnes sensibilisées



ACTIONS DE COMMUNICATION (suite)

Communication Grand Public

Canal 32

Les 6 spots de sensibilisation au tri des déchets continuent d'être diffusés sur la chaîne locale. Avec les nouvelles consignes de tri qui arriveront en 2016 sur une partie de l'Aube, certains spots devront être revus pour continuer à s'appliquer à tous les habitants.

Numéro vert



Les appels reçus à ce numéro concernent principalement des problèmes de collecte, des demandes d'information sur les consignes de tri ou les horaires de déchèteries. Les ambassadeurs ont répondu à plus de 160 appels en 2015.

Site Internet

La fréquentation du site Internet a encore augmenté avec près de **280 visiteurs par jour** (250 en 2014). Les documents les plus téléchargés restent ceux concernant les animations scolaires, les documents Grand Public et les rapports annuels. Les pages les plus visitées sont celles qui donnent aux usagers les informations pratiques liées à la gestion des déchets (jours de collecte, ...).

Le nouveau site Internet a été présenté aux élus lors du comité syndical de décembre. Afin de s'adapter aux nouveaux écrans (smartphone et tablette), le site a en effet dû être refait en Responsive Web Design.

De format plus institutionnel, il contient toujours deux espaces :

- une partie Grand public avec des actualités, des informations sur les déchets, une carte de recherche par communes, un espace pour les juniors, ...
- une partie dédiée aux adhérents contenant les mêmes informations qu'auparavant mais présentées sous forme d'onglets pour plus de lisibilité.

Ce nouveau site sera mis en ligne début 2016.



95 700 visites

REVUE DE PRESSE (extraits)



LE QUIZ

A la déchèterie



1. COMBIEN L'AUBE COMPTE-T-ELLE DE DECHETERIES ?

- 11
- 21
- 31
- 41

2. PUIS-JE ALLER DANS TOUTES CES DECHETERIES ?

- oui
- non

3. QUELS DÉCHETS APPARTIENNENT A LA FAMILLE DES DEEE ?

- Tonte
- Peinture
- Télévision
- Perceuse
- Seau
- Bouilloire

4. DÉPOSÉS EN DECHETERIE, QUELS DÉCHETS SERONT VALORISÉS ?

- Déchets verts
- Cartons
- Gravats
- Métaux
- DEEE
- Néons

5. PARMIS CES PRODUITS, LESQUELS DOIS-JE APPORTER A LA DECHETERIE, MÊME SI LE FLACON EST VIDE ?

- White Spirit®
- Peinture
- Alcool à brûler
- Acide chlorhydrique
- Lave-glace voiture
- Javel

Réponses

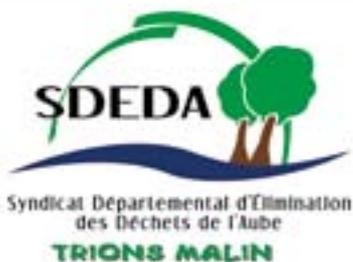
1. 31. Et pourtant tous les Aubois n'ont pas accès à une déchèterie.

2. Non. Il faut être résident du territoire de la collectivité qui gère la déchèterie.

3. La télévision, la perceuse et la bouilloire sont des Déchets d'Équipements Électroniques et Electroniques.

4. Déposés en déchèterie, l'ensemble de ces déchets auront une seconde vie. Seuls les déchets de la benne « tout-venant » ne sont pas valorisés.

5. Le White Spirit®, la peinture et l'acide chlorhydrique doivent être remis au gardien de la déchèterie pour qu'ils les déposent dans le local à Déchets Diffus Spécifiques, DMS. Les bidons d'alcool à brûler, de lave-glace voiture et d'eau de Javel se jettent eux dans votre conteneur de tri avec les bouteilles d'eau.



Infos Tri

► N°Vert 0 800 100 889

APPEL GRATUIT DE PLUS UN POSTE FIXE

Cité administrative des Vassales
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03 25 83 26 28
Fax : 03 25 83 23 94

sdeda@wanadoo.fr

www.sdeda.fr
www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube